

**DECISION DU MAIRE N°2025-119
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AUDIT ÉNERGETIQUE ET LES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DANS LE CADRE D'UN P.R.E.B. (PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE BÂTIMENTS), DANS 15 BÂTIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N°2 - MODIFICATION

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (10°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU la décision du Maire N°2022-98 en date du 3 Juin 2022, attribuant un marché de maîtrise d'œuvre pour l'audit énergétique et les programmes d'amélioration dans le cadre d'un P.R.E.B. (programme de rénovation énergétique de bâtiments), dans 15 bâtiments communaux ;

VU la décision du Maire N°2023-138 en date du 12 Septembre 2023, modifiant le marché ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la décision N°2025-38 (erreur numéro d'avenant) ;

DECIDE

Article 1 : La présente décision modifie le numéro de l'avenant dans la décision du Maire N°2025-38 en date du 31 Mars 2025.

Article 2 : Un avenant **N°2** au marché de maîtrise d'œuvre pour l'audit énergétique et les programmes d'amélioration dans le cadre d'un P.R.E.B. (Programme de Rénovation Énergétique de Bâtiments) a modifié le marché avec le groupement : **FEREST ENERGIES** (199-201 Rue Colbert - Centre Vauban – 59 000 LILLE) / **Cabinet d'Avocats RAYSSAC** (5 Place du 18 Juin 1940 – 75 006 PARIS) pour un montant total du marché qui s'élève à 84 740,00 € H.T. (Offre de base + option 2 + option 3).

Article 3 : Le marché public global de performance dans le cadre d'une prestation de conception, réalisation, exploitation et maintenance pour la rénovation énergétique de l'hôtel de ville ayant été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité, le présent marché de maîtrise d'œuvre est complété d'une nouvelle phase pour pouvoir relancer le marché public global de performance.

Article 3 : Le montant de l'avenant est de 4 887,50 € H.T., ce qui porte le montant du marché à 89 627,50 € H.T.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le 15 JUIL. 2025

Transmise en Sous-Préfecture
de SAINT-FLOUR,
le - 8 JUIL. 2025

Fait à Saint-Flour, le 30 Juin 2025
Le Maire,



Philippe DELORT



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de Saint-Flour

1 Place d'Armes

BP 36

15102 SAINT-FLOUR

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT CONJOINT

Mandataire : SAS FEREST ENERGIES

199-201, rue Colbert, Centre Vauban

59000 Lille

Courriel : contact@ferest-energies.fr

Tél : 03.20.13.13.32

Siret : 448 113 514 00021

&

SELARL Rayssac Avocats & Associés

5 place du 18 juin 1940

75006 Paris

Courriel : rayssac@rayssac-avocats.fr

Tél : 06.10.90.50.88

Siret : 981 840 697 00016

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:
- Date de la notification du marché public : **13/06/2022**
- Durée d'exécution du marché public : **12 mois**
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : **20 %**
 - Montant HT : **84 740,00 €**
 - Montant TTC : **101 688,00 €**

D - Objet de l'avenant

- Les modifications introduites par le présent avenant :

L'avenant introduit les honoraires complémentaires pour la relance du marché, suite à la première consultation qui s'est révélée infructueuse.

Répartition financière entre les cotraitants avant avenant 2 :

ETAPES	FEREST ENERGIES	EECI	RAYSSAC AVOCATS	TOTAL (€ H.T.)
Phase 1 : Etat des lieux et bilan énergétique	19 470,00	0,00	0,00	19 470,00
Phase 2 : Simulations thermiques et préconisations	11 550,00	0,00	0,00	11 550,00
Phase 3 : Programmes d'améliorations - Scénarii	6 860,00	0,00	0,00	6 860,00
Phase 4 : Analyse financière et proposition du scénario à retenir	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00
Phase 5 : Elaboration du programme technique et fonctionnel - Rédaction du dossier de consultation des entreprises de travaux	16 700,00	0,00	3 087,50	19 787,50
Phase 6 : Analyse des des offres, négociations et mise au point des marchés de travaux	12 197,50	0,00	5 225,00	17 422,50
Option 2 : STD	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00
Option 3 : DPE	350,00	0,00	0,00	350,00
	76 427,50	0,00	8 312,50	84 740,00 € H.T.
	15 285,50	0,00	1 662,50	16 948,00 € H.T.
	91 713,00	0,00	9 975,00	101 688,00 € H.T.

Répartition financière entre les cotraitants après avenant 2 :

ETAPES	FEREST ENERGIES	RAYSSAC AVOCATS	TOTAL (€ H.T.)
Phase 1 : Etat des lieux et bilan énergétique	19 470,00	0,00	19 470,00
Phase 2 : Simulations thermiques et préconisations	11 550,00	0,00	11 550,00
Phase 3 : Programmes d'améliorations - Scénarii	6 860,00	0,00	6 860,00
Phase 4 : Analyse financière et proposition du scénario à retenir	4 900,00	0,00	4 900,00
Phase 5 : Elaboration du programme technique et fonctionnel - Rédaction du dossier de consultation des entreprises de travaux	16 700,00	3 087,50	19 787,50
Phase 5 bis : Relance marché	1 800,00	3 087,50	4 887,50
Phase 6 : Analyse des des offres, négociations et mise au point des marchés de travaux	12 197,50	5 225,00	17 422,50
Option 2 : STD	4 400,00	0,00	4 400,00
Option 3 : DPE	350,00	0,00	350,00
	78 227,50	11 400,00	89 627,50 € H.T.
	15 645,50	2 280,00	17 925,50 € H.T.
	93 873,00	13 680,00	107 553,00 € T.T.C.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non

☒ Oui

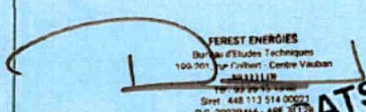
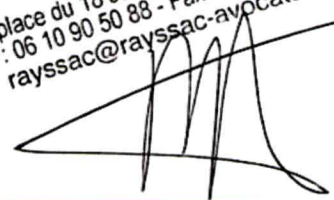
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 887,50 €
- Montant TTC : 5 865,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,77%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 89 627,50 €
- Montant TTC : 107 553,00 €

E - Signature du titulaire et des co-traitants du marché public

Entreprise	Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Ferest Energies	Philippe Ferest, Président	Lille, le 08/04/25	 FEREST ENERGIES Bureau d'Etudes Techniques 100, 101, rue Fribert - Centre Vauban 59111 LILLE Tél : 03 20 44 44 44 Siret : 448 113 514 00021 R.C. 20039456 - ADE 11128
SELARL Rayssac Avocats & Associés	Rodolphe Rayssac, Associé gérant	Paris, le 8 Avril 2025	 RAYSSAC AVOCATS Avocats à la cour 5, place du 18 Juin 1940 - 75006 Paris Tél : 06 10 90 50 88 - Fax 09 70 63 02 66 rayssac@rayssac-avocats.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Saint-Flour , le ... **15 JUIL. 2025**

Signature



Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 8 juillet 2025 11:11
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-119

'..Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-119, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250708-2025-119-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-119

Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'audit énergétique et les Programme d'Amélioration dans le cadre d'un P.R.E.B. (Programme de Rénovation Énergétique de Bâtiments), dans 15 bâtiments communaux - Avenant N.2 - MODIFICATION

Date de décision : 08/07/2025

Date de transmission : 08/07/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 15 juillet 2025 11:54
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-119

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-119, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250715-2025-119-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-119

Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'audit énergétique et les Programme d'Amélioration dans le cadre d'un P.R.E.B. (Programme de Rénovation Énergétique de Bâtiments), dans 15 bâtiments communaux - Avenant N.2 - MODIFICATION

Date de décision : 15/07/2025

Date de transmission : 15/07/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>